

Décision n° 2019-179/RH-41

Objet : Décision portant délégation de signature au chef de projets M. Pierre CHIGNAC pour l'avenant à la convention cadre « Action Cœur de Ville » de Brive (19).

*Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles R.321-9 à R.321-12,*

*Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes, modifié par le décret n° 2014-1730 du 29 décembre 2014, et par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,*

*Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 186, 187, 193 et 194,*

*Vu l'arrêté du 3 juin 2016 relatif à l'exercice du contrôle budgétaire sur les établissements publics fonciers de l'État, et sa note d'application du 16 septembre 2016, au titre de l'article 10 du décret précité,*

*Vu l'arrêté du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales du 23 avril 2019 portant nomination de Monsieur Sylvain BRILLET, dans les fonctions de directeur général de l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,*

*Vu le règlement intérieur institutionnel (RII) de l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,*

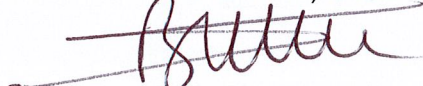
*Vu la note d'organisation n° 2018/109/RH-21 du 24 septembre 2018,*

*Vu la délibération n° CA-2019-69 du 24 septembre 2019,*

Considérant les nécessités d'organisation liées à la compétence de l'EPF sur un territoire de 10 départements.

Je soussigné, M. Sylvain BRILLET, directeur général de l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, décide de donner délégation à M. Pierre CHIGNAC, chef de projets, pour signer l'avenant n° 1 à la convention cadre « Action Cœur de Ville » de Brive (19), le 29 octobre 2019.

Fait à POITIERS, le 28 octobre 2019



Sylvain BRILLET,  
Directeur général